

Contrat de Relance et de Transition Ecologique : au service d'un cadre de vie durable

- Institution

Le 30 septembre dernier, Grand Lieu Communauté a signé le premier Contrat de Relance et de Transition Écologique du département. Déclinaison locale du plan France Relance, cet engagement contractuel d'une durée de 6 ans formalise le soutien de l'État auprès de l'intercommunalité et de ses 9 communes membres en faveur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion sociale.

Au-delà de donner un cadre de partenariat avec l'État, la Région Pays de la Loire, le Département de Loire-Atlantique, la Banque des Territoires, l'Agence de la transition écologique (ADEME) et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Contrat de Relance et de Transition Écologique facilitera le financement des projets communautaires et communaux.

Nous avons choisi de faire de ce Contrat de Relance et de Transition Écologique le pilier fondateur de nos politiques publiques en matière de développement, d'aménagement, de mobilité et d'environnement. Il trace des perspectives et donne un sens commun à tous les projets qui seront entrepris par Grand Lieu Communauté et ses 9 communes membres.

Johann Boblin, Président de Grand Lieu Communauté

Un programme de plus de 130 actions, portées à la fois par l'intercommunalité et les 9 communes, a été défini. Au cœur des priorités, le développement d'une économie soutenable, un aménagement équilibré du territoire et le renforcement de l'attractivité des centralités. Des projets d'équipements structurants et en faveur de

la préservation de la biodiversité verront le jour dès la fin de cette année.

DOCUMENTS OFFICIELS DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- [Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé \(pdf\)](#)
- [Annexe - Projets 2021 \(pdf\)](#)
- [Annexe - Projets 2022 \(pdf\)](#)
- [Annexe - Fiches actions \(pdf\)](#)

[Retour aux actualités](#)